

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Mardi 30 octobre 2012, Grande salle, 20 heures.

L'Assemblée est dirigée par M. Jean-Marc Buchillier, Président.

Aucune assermentation n'est demandée.

L'appel nominal révèle la présence de 31 membres sur 53. Le Conseil peut donc délibérer.

Vu l'absence des deux scrutateurs, M. Erich Kemmling, sous-scrutateur, agira comme scrutateur. Le Président nomme Armando Cantaffa comme scrutateur pour la soirée.

1. Ordre du jour

- Assermentations
- Appel
- Lecture du procès-verbal de la dernière séance
- Communications de la Municipalité
- Arrêté communal d'imposition pour les années 2013 à 2016
- Préavis sur l'adoption des nouveaux statuts du Groupement des Triages forestiers
- Divers et propositions individuelles

2. Lecture du procès verbal de la dernière séance

Suite à sa lecture, le procès-verbal du 19 juin 2012 est accepté à l'unanimité.

3. Réponses et communications de la Municipalité

Jean-Daniel Cruchet, Syndic (Administration générale, finances, aménagement du territoire)

- Hervé Kemmling est excusé. Il représente la commune à l'assemblée SDIS régionale pour le 1^{er} budget 2013.
- Parcelle 54 / 51 : le canton a confirmé la position du service du SDT refusant la rocade des parcelles. Sur conseil de son avocat, la commune devrait faire recours.
- Le concept « police – population » sera présenté par la police cantonale le mardi 20 novembre 2012 à 20h00 à la Grande salle.

Chantal Herren (Travaux publics, Affaires sociales)

- 2 chemins ont été refaits de manière urgente par une entreprise privée et 1 par Serge Pidoux. La commune va nommer l'étude Jaquier-Pointet pour

réaliser un dossier pour la réfection de l'ensemble des chemins, ce qui permettra d'obtenir des subventions AF.

- Action sociale : une rencontre aura lieu le jeudi 22 novembre à 17h00 à la Grande salle pour les personnes âgées.
- Bancs publics : 2 – 3 bancs publics seront installés.
- Drapeau de la Commune : les citoyens pourront acheter des drapeaux 150 / 150 au prix de CHF 150.—
- Panneaux d'entrée du village / ampoules LED : 3 panneaux ne sont pas réfléchissants et devront être changés (CHF 2'500 / pièce). Les changements d'ampoules seront réalisés au fur et à mesure.

4. Arrêté communal d'imposition pour les années 2013 à 2016

M. Jean-Daniel Cruchet, donne lecture du préavis municipal sur l'arrêté communal d'imposition pour les années 2013 à 2016.

M. Christian Duvoisin, rapporteur de la Commission des finances donne lecture du rapport de la commission. La commission note que dans les années à venir de gros investissements seront à réaliser, mais que seul un montant de CHF 1,5 million est connu pour la 1^{ère} étape d'épuration. La Commission propose de modifier l'arrêté sur le point suivant (amendement) :

Taux d'augmentation de 1 point pour l'année 2013 uniquement, ceci en lieu et place de l'arrêté communal d'imposition présenté (3 points pour la période 2013-2016).

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Cruchet, Syndic, comprend la position de la Commission des finances et explique la position de la Municipalité en fixant un taux d'impôt de 66 points pour l'ensemble de la législature. 3 points d'impôt permettent d'assurer un revenu de CHF 45'000, qui permet d'assumer pour CHF 1 million de crédit. Il rappelle que la Commune de Giez donne également 15 points d'impôts dans le cadre de la péréquation, ce qui coûte CHF 240'000. Avec un taux plus élevé, celle-ci pourrait être réduite.

Le rapporteur, M. Duvoisin explique que la Commission préfère que l'augmentation d'impôt soit liée aux projets concrets alors que l'augmentation proposée laisse à penser à un chèque en blanc sachant qu'il y a des incertitudes sur les projets.

M. Lämmli demande quelles sont les perspectives de développement et si la Commune ne risque pas de tomber pas de travers d'un endettement excessif.

M. Cruchet indique que le développement en termes de croissance de la population est limité, d'autant plus que les zones à bâtir seront remises en question d'ici 2018. La Commune est également limitée par son plafond d'endettement.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote. Celui-ci aura lieu en deux phases. La première portera sur l'amendement. En cas d'acceptation, l'arrêté de la Municipalité sera refusé sur ce point. Le deuxième vote correspond à l'acceptation sur le fonds (soit de l'arrêté amendé ou l'arrêté présenté par la Municipalité).

Votation sur le l'amendement avec un taux de 64 points pour l'année 2013 uniquement.

13 voix pour ; 1 vote blanc sur 31 membres : la majorité n'étant pas atteinte, l'amendement est refusé.

Votation sur l'arrêté de la Municipalité non amendé

16 voix pour ; 1 vote blanc sur 31 membres : l'arrêté de la Municipalité est accepté à la majorité.

5. Préavis sur l'adoption des nouveaux statuts du Groupement des Triages Forestiers

Mme Chantal Herren, Municipale, donne lecture du préavis municipal

M. Peter Schwegler, rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission. La Commission propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

Vu que la double majorité est nécessaire (communes et superficie), M. Christian Duvoisin demande le nombre de communes qui pourraient avoir la majorité en matière de surface. M. Cruchet n'a pas la réponse mais se renseignera.

La parole n'étant pas / plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité :

Article premier – d'adhérer au groupement « Groupement forestier 7 ».

Article 2 – Les statuts du Groupement forestier 7 sont acceptés tels que rédigés.

Article 3 – La municipalité est autorisée à signer les statuts du « Groupement forestier 7 ».

6. Divers et propositions individuelles

- M. Benoît Kemmling donne des précisions sur les fenêtres de l'avent (fonctionnement ; inscriptions).
- A la fin de la séance, M. Nicolas Rouge, Municipal, rappelle que l'Art. 82 du règlement du Conseil général précise que tout investissement doit faire l'objet d'un préavis, et que l'augmentation d'impôt n'est pas un chèque en blanc vu qu'il y a un contrôle par le Conseil général.
- M. Daniel Hess demande si un plan d'investissement peut être présenté pour la période 2013-2016. M. Cruchet, Syndic, répond qu'il actualisera le plan d'investissement présenté en décembre 2011.

La parole n'étant plus demandée, le président met un terme au Conseil à 21h10.

Un apéritif est servi.

Ainsi fait à Giez, le 30 octobre 2012

Le Président

Jean-Marc Buchillier

Le Secrétaire

Bernard Milliet